

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Voici le texte, publié par la *Gazette de Cologne*, de la réponse communiquée le 25 de ce mois par M. de Werther à M. le comte de Mensdorff :

Berlin, 21 avril.

Votre Excellence trouvera ci-jointe une copie de la dépêche de M. le comte de Mensdorff que M. le comte de Karolyi m'a lue et laissée en mains. Les mesures militaires ordonnées par S. M. le roi avaient uniquement pour but, ainsi que Votre Excellence a eu l'occasion de le déclarer à plusieurs reprises au cabinet impérial, de remettre l'équilibre dans les préparatifs de guerre, équilibre qui, dans la manière de voir du gouvernement royal, avait été dérangé par le fait qu'un grand nombre de corps de troupes disséminés dans différentes provinces de la monarchie autrichienne, avaient opéré des mouvements ayant pour effet de diminuer, et très considérablement pour bon nombre d'entre eux, les distances qu'ils auraient eu à franchir en cas de guerre pour arriver à la frontière prussienne.

Ce motif ayant seul provoqué les armements prussiens, il allait de soi que Sa Majesté prêterait volontiers les mains à ce que les mesures de précautions prises fussent suspendues aussitôt et au fur et à mesure que leurs causes seraient écartées par le gouvernement impérial. C'est dans ce sens que, d'après les ordres de Sa Majesté le roi, j'autorise Votre Excellence à déclarer à M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche que le gou-

vernement royal accueille avec satisfaction la proposition contenue dans la dépêche de M. le comte de Mensdorff, du 18 avril.

Conformément à cette déclaration, aussitôt que le gouvernement du roi aura reçu la communication authentique que S. M. l'empereur a ordonné de retirer les mouvements de troupes se prêtant à une préparation de guerre contre la Prusse, S. M. le roi ordonnera immédiatement la réduction des parties de l'armée dont l'effectif a été augmenté depuis le 27 mars.

Sa Majesté veut que cet ordre soit exécuté au fur et à mesure et dans les mêmes délais qui seront employés en réalité pour la diminution correspondante des préparatifs de guerre dans l'armée autrichienne. Au sujet de la mesure et des délais dans lesquels cette diminution doit se faire, le gouvernement du roi attend des communications plus précises, au moment voulu, du cabinet impérial pour pouvoir suivre pas à pas dans son propre désarmement le désarmement de l'Autriche. Le gouvernement du roi suppose aussi que les armements militaires commencés par d'autres gouvernements allemands seront contremandés et qu'une reprise de ces armements ne lui donnera pas un nouveau sujet à des mesures de précautions militaires. Il se prononcera dans ce sens auprès des différentes cours, et il attend du gouvernement impérial que, dans l'intérêt de la paix, il emploie son influence dans le même sens.

Votre Exc. est priée de porter le contenu de cette note à la connaissance de M. le comte de Mensdorff et de lui en laisser copie s'il le désire.

Signé : DE BISMARCK.

Le *Moniteur wurtembergeois* constate, dans sa partie officielle, qu'une entente complète s'est établie à la conférence d'Augsbourg entre les représentants des Etats moyens sur la manière de comprendre leur mission actuelle.

L'organe officiel ajoute : « Les gouvernements des Etats représentés à la conférence sont décidés, sans arrière-pensée, à sacrifier tous les égards particuliers à leur union, et il n'est pas douteux que cette entente se manifeste aussi par une action commune dans le cas de complications nouvelles. »

On écrit de Florence, 25 avril :

L'*Opinione* publie des nouvelles de la Vénétie, d'après lesquelles le gouvernement autrichien aurait ordonné de placer sur le pied de guerre, pour le 1<sup>er</sup> mai, l'armée de terre et de mer.

Les militaires licenciés seraient rappelés sous les drapeaux. Enfin, des mesures seraient prises pour des logements de troupes dans les villes de la Vénétie et pour une grande agglomération de forces dans la province de Rovigo.

La *Nazione* donne les mêmes nouvelles. Elle fait observer que l'Autriche n'a pas intérêt à attaquer l'Italie en ce moment. On espère donc provoquer ainsi, de la part de l'Italie, quelque acte inconsidéré, de nature à compromettre la politique suivie jusqu'à présent par le gouvernement italien. Peut-être veut-on masquer, sous prétexte de mesures de défense contre l'Italie, une infraction à la convention de désarmement conclue avec la Prusse. Il est aisé de comprendre que les

contingents vénitiens ne sont pas destinés à combattre sur la terre italienne et, par suite, qu'ils ne peuvent manquer d'être dirigés sur d'autres provinces de l'empire.

Nous croyons donc, dit en terminant la *Nazione*, que c'est à la Prusse plus qu'à l'Italie à prendre de promptes délibérations au sujet des armements autrichiens.

La *Gazette de Venise* publie une notification des autorités qui rend de nouveau obligatoire l'exhibition des passe-ports à la frontière vénitienne.

Un télégramme des confins vénitiens déclare absolument controuvé le bruit d'une attaque de la ville de Rovigo par un corps franc italien.

Le Sénat belge a repris ses travaux ; il a renvoyé aux commissions réunies de l'intérieur et de la justice le projet de loi tendant à augmenter le nombre des représentants et des sénateurs.

A la suite du mouvement séparatiste qui a éclaté à Jassy, le gouvernement anglais a demandé un rapport à ses agents consulaires dans les Principautés. Ce rapport vient d'être reçu par lord Clarendon ; il constate qu'une vingtaine de boyards se trouvaient à la tête de ce mouvement qui, depuis les excès récents à Jassy, peut être considéré comme étouffé.

Un télégramme de Bucharest, du 25 avril, annonce que M. Bratiano et le docteur Davila sont partis pour Berlin, où ils vont présenter au prince de Hohenzollern, comme prince

**FEUILLETON.**

54

**LA CHAMBRE DES OMBRES.**

(Suite.)

XXI.

Le Puy-Landon ou le Puy-des-Landes vers lequel George allait diriger ses recherches était un village éloigné de sept lieues de la tour. Il touchait à la lande des Coudraies où, trois jours avant, Grandpion avait trouvé la mort dans son entreprise criminelle. Il y avait là par conséquent une source d'informations toute trouvée ; le cousin de Laffeur, Jacques Porion, pouvait donner des renseignements ; mais George pensa qu'il n'était pas besoin de s'adresser au craintif meunier, et que le premier venu, à une lieue à la ronde ! devait savoir, aussi bien que lui, où se trouvait M. de la Blairie. Un seigneur logé dans une ferme ! Cela constituait un événement trop considérable pour être ignoré de qui que ce fût aux environs. En effet, à sa première demande, George reçut toutes les indications nécessaires et fut bientôt arrivé aux Ruaux, à une heure où les gens de la ferme étaient aux travaux du dehors.

Après avoir attaché son cheval à une boucle scellée dans le mur extérieur de l'écurie ; il se disposait à pénétrer dans la chambre voisine, lorsque la porte s'ouvrit tout doucement et laissa voir une charmante tête de jeune fille : c'était Louise.

« Ah ! s'écria-t-elle ; puis se repentant de l'exclamation que venait, de lui arracher la joie et la surprise, elle mit un doigt sur ses lèvres, et s'avança en refermant la porte avec précaution.

« Ah ! George ! enfin ! enfin ! reprit-elle à demi-voix.

— Vous m'avez donc bien attendu, Louise ? dit George en joignant les mains d'une manière suppliante.

— Oh oui ! mais vous voilà, que Dieu soit béni !

— Et votre père, Louise !

— Il est mieux aujourd'hui. J'avais entendu tout à l'heure le pas d'un cheval, j'ai cru que c'était M. Renouard et j'accourais pour lui donner des nouvelles.

— M. Renouard ? dit George avec étonnement.

— Oui, le médecin.

— Comment ? le médecin ? Est-ce qu'il y a eu du danger ?

— Pas précisément ; mais on pouvait en craindre

le premier jour : mon père a eu le délire à plusieurs reprises.

— Ah ! grand Dieu ! nous étions bien loin de soupçonner cela.

— Nous ! George, qui ? nous.

— Eh bien ! ceux qui, comme moi, avaient appris que M. de la Blairie était souffrant, répondit George en rougissant légèrement et non sans balbutier un peu.

— Ma question parait vous troubler, George, reprit Louise.

— Me troubler !

— Oui vraiment ; et puis qui donc partage vos sentiments pour nous à ce point que vous les mettiez de pair avec vous ?

— Allons, Louise, ne me faites pas subir d'interrogatoire ; vous savez si je vous aime, si j'aime votre père. Quand bien même je me serais mal exprimé ? J'ai si grande hâte d'être tiré d'inquiétude !

— Oh ! George, soyez-en sûr, reprit Louise avec effusion, je ne vous interroge pas méchamment ; j'ai été étonnée, c'est tout, pardonnez-moi. Je vous l'ai dit : jamais plus Louise ne soupçonnera George.

— Ma bien-aimée, dit George en serrant doucement la main de Louise, vous aurez raison de ne

me soupçonner jamais, je serai toujours simple avec vous. »

Les deux jeunes gens se regardaient en silence, toute leur âme était dans ce regard.

« Et votre père ? reprit George.

— Eh bien, il a été menacé d'une grave maladie. Oh ! que j'ai été cruellement tourmentée, mon Dieu ! Enfin, à présent il ne lui reste plus qu'une grande fatigue. — Mais vous même, George, qu'êtes-vous devenu depuis six grands jours ? nous qui vous attendions dès le lendemain de votre départ.

— Hélas ! il s'est rencontré des obstacles insurmontables, vous n'en avez pas douté un seul instant, n'est-ce pas ?

— Soyez-en sûr, mon bon George ; d'ailleurs, vous voilà !

— Mais, votre père, comment m'a-t-il jugé ?

— Avec chagrin, je vous l'avouerai, tant qu'il a été sous l'influence de M. Mallard. En retour, depuis que nous sommes ici, il n'a prononcé votre nom qu'avec une affectueuse reconnaissance.

— Enfin, dites-lui bien que je n'ai pas perdu mon temps.

— Mais, George, pourquoi ne lui diriez-vous pas vous-même ?

souverain, le résultat du plébiscite au nom de la nation roumaine.

L'*Epoque* a reçu du ministère de l'intérieur le communiqué suivant :

Dans son numéro du mardi 24 avril, le journal l'*Epoque* reproduit, au sujet du nouveau théâtre du Prince-Impérial et des retards que subit son ouverture, des énonciations erronées et qui obligent une fois encore l'administration à rétablir les faits.

Le journal l'*Epoque* s'afflige du préjudice qu'éprouve le personnel de ce nouveau théâtre, il en rejette la responsabilité sur l'administration ; il a peine à croire qu'un architecte chargé de construire un théâtre néglige les précautions indiquées par les règles de son métier, surtout lorsqu'il s'agit d'une salle considérable. Il estime que le bâtiment ne doit avoir que des défauts qui peuvent être corrigés ; il demande que les architectes de la ville, voyant le mal, indiquent le remède ; enfin, il ne conçoit pas que l'administration n'ait eu connaissance des vices rédhibitoires de la construction que juste au moment où elle allait être livrée au public.

On a peine à comprendre l'insistance de quelques journaux à attaquer, en pareille matière, les actes de l'administration et à lui attribuer la pensée de compromettre, de gaieté de cœur, la position d'un personnel nombreux et celle des propriétaires et bailleurs de fonds d'une entreprise théâtrale.

Le reproche adressé à la commission de sûreté de ne pas avoir indiqué les modifications à faire et d'avoir attendu l'achèvement du théâtre pour en apprécier la solidité, tombe devant cette simple observation que la commission dont il s'agit n'est appelée à donner son avis qu'à la fin même des travaux ; qu'elle n'a pas à diriger les constructions ; qu'elle se borne à les examiner et à signaler, quand il y a lieu, les parties défectueuses ; indiquer à un homme de l'art les vices d'une construction, n'est-ce pas lui signaler implicitement les modifications à faire ?

Ces observations faites, on se bornera à reproduire ici les faits, tels que les donne un communiqué adressé au journal le *Temps*, et publié, le 23 avril, par cette feuille.

L'administration n'a pas besoin qu'on éveille sa sollicitude sur les intérêts privés qui souffrent de cette situation ; mais elle ne saurait placer ces intérêts, si légitimes qu'ils puissent être, au-dessus d'intérêts plus graves encore.

La commission de sûreté a fait, depuis le 20 mars, quatre visites au théâtre du Prince-Impérial.

Des doutes ayant été émis, dans la réunion du 29 mars, sur la solidité de la salle, le préfet de police prescrivit aussitôt une nouvelle vérification.

Les architectes, membres de la commission, constatèrent des fléchissements, des dévia-

tions qui leur parurent d'une nature inquiétante ; ils demandèrent l'adjonction de *constructeurs en fer*, dont l'expérience et l'aptitude spéciale devaient fixer leurs incertitudes.

Quatre constructeurs des plus habiles, des plus honorablement connus, furent priés de donner leur avis. Deux fois ils se sont réunis, et après un minutieux examen des plans et des constructions, et après des calculs théoriques, ils ont émis l'avis unanime que la salle ne présentait pas, dans son état actuel, des garanties de sécurité et que la surcharge des colonnes pouvait amener inopinément une rupture.

Cet avis a été partagé par un architecte éminent, membre de l'Institut, envoyé par M. le ministre de la maison de l'Empereur.

Dans ces circonstances, la préfecture de police pouvait-elle recevoir ce théâtre, exposer un public de 3 à 4 mille personnes à une catastrophe qui eût jeté tant de familles dans le deuil, et une seule vie humaine préservée, ne justifiait-elle pas surabondamment ces retards, que la prudence la plus vulgaire imposait.

(Communiqué).

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le rapport de la commission du Corps-Législatif chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'appel de 100,000 hommes, a été distribué mardi ; le projet de loi aurait donc pu, aux termes du règlement, être soumis à la Chambre le lendemain, ou tout au moins jeudi ; cependant on assure que la discussion sera ajournée de quelques jours. Cet ajournement aurait été décidé dans le dernier conseil des ministres, afin d'éviter les explications qui seront certainement demandées, à l'occasion de la fixation du chiffre du contingent, sur la situation actuelle de l'Allemagne et la politique de la France.

— La commission du projet de loi sur l'abolition de la contrainte par corps a entendu plusieurs négociants de Paris. Leur avis est que l'incarcération pour dettes a besoin d'être maintenue pour les débiteurs étrangers.

— Un duel a eu lieu ces jours derniers, aux environs de Paris, entre deux officiers d'une ville de garnison. L'un des deux officiers, dit le chroniqueur de l'*Avenir national*, a été tué sur le lieu même du combat, l'autre est tombé en même temps la poitrine traversée. On désespère de le sauver. Le duel avait lieu à l'épée.

Voilà un terrible drame. L'épilogue est plus affreux encore. Le chirurgien, qui devait assister au combat, se rendait à cheval sur le lieu de la rencontre. Son cheval s'emporte, se cabre et lance son cavalier, qui perd les étrières,

sur la grille d'une maison de campagne. Le chirurgien est mort, cloué, pour ainsi dire, au-dessus de la route.

— Parmi les curiosités qui doivent figurer à l'Exposition universelle, on cite une pendule perpétuelle, qui a marché trois ans sans interruption.

L'inventeur de cette machine est un horloger très-connu à Paris, qui veut taire son nom jusqu'au dernier moment. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'aucun des savants qui ont vu cette pendule n'a pu comprendre ce qui la faisait marcher. Il n'y a ni ressort ni balancier.

— Un tonnelier de Nuits (Côte-d'Or), M. Royer-Truchetet, a inventé un appareil à fabriquer mécaniquement les fûtailles, pouvant confectionner, en dix heures, 7,500 douves assorties, c'est-à-dire 5,000 douves et 2,500 fonds.

— De jour en jour, la mode devient plus excentrique. Plus une idée est bizarre, plus le public se passionne.

Ainsi, le grand succès de la saison en fait de toilette, c'est... la robe *hanneton-voyageur*.

Qu'est-ce cela ?... Des appliques brodées en soie sur de la mousseline blanche. Ces appliques représentent un hanneton muni d'une ombrelle et se promenant au milieu d'un parterre. Le chapeau est à l'avenant, en gaze de Chambéry ; sur la passe des hannetons naturels ; les bijoux, boucles d'oreilles, colliers, bracelets, ceintures, broches, des hannetons, toujours des hannetons.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le préfet de Maine-et-Loire arrivera à Saumur ce soir. Il recevra demain matin, à 9 heures, à l'Hôtel de la Sous-Préfecture, les membres du conseil municipal de Saumur et les fonctionnaires des diverses administrations.

C'est dans le *Moniteur* de jeudi que sont publiées les différentes nominations faites parmi les écuyers de l'Ecole de cavalerie.

Le journal officiel nous apprend que M. le lieutenant-colonel L'Hotte, écuyer en chef, nommé officier de la Légion-d'Honneur, est chevalier du 4 août 1860 et a 21 ans de services.

M. Delorme, capitaine-écuyer, a 18 ans de services et une campagne.

Les jeunes sous-officiers et soldats qui ont reçu la médaille militaire sont :

MM. Thiriot, Eugène, adjudant sous-officier, maître de manège ;  
Mallet, Charles, maréchal-des-logis, sous-maître de manège ;  
Pierrat, Joseph, cavalier de manège, 2 blessures ;  
Benech, Jérôme, cavalier de manège.

La presse parisienne continue à rendre ses impressions sur les exercices équestres qui ont eu lieu à Paris au concours hippique. Nous avons reproduit déjà un compte-rendu des plus flatteurs pour l'Ecole de cavalerie. Nous nous empressons de publier trois extraits de la *Presse*, de l'*Opinion nationale* et de la *Patrie*, qui rendent également hommage à tous les officiers et sous-officiers de notre manège.

Voici ce que nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

« Hier ont eu lieu, au palais de l'Industrie, au concours hippique, les exercices de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

» On sait qu'un certain nombre de chevaux de cette Ecole ont été exposés au concours. Peut-être n'étaient-ils pas rigoureusement dans les conditions exigées par le programme, mais il était intéressant de voir ce que la race normande peut devenir avec l'âge, et à ce titre seul cette exposition était pleinement justifiée.

» Douze Ecuyers, dans la tenue de l'école, ont exécuté des reprises de manège avec un talent et une sûreté prodigieuses. M. le lieutenant-colonel L'Hotte a profité d'un moment de repos pour faire lui-même des exercices de haute école qui ont été vivement applaudis. Ces exercices, qui paraissent être le résultat d'un travail de plusieurs années et exécutés dans le genre de ceux de Beaucher, sont des plus remarquables dans un manège ; cependant, peut-être nous sera-t-il permis de dire que nous ne voyons pas leur utilité appliquée aux chevaux de guerre.

» On a beaucoup remarqué douze sauteurs pour la plupart dressés par M. Chaverandier, lieutenant-écuyer, l'un de nos meilleurs cavaliers de l'armée. »

La *Presse* s'exprime ainsi dans son numéro du 25 avril :

« Le samedi, les lauréats ont défilé devant le nombreux public qui se pressait dans le palais, attiré surtout par les exercices que devaient exécuter pour la seconde fois les écuyers de l'Ecole de Saumur, sous la direction du colonel L'Hotte. Presque tous les journaux, particulièrement l'*Evénement*, ont donné des détails précis sur ce qui avait été improprement appelé « un carrousel », et nous ne pouvons que confirmer les éloges donnés par tous à l'habile écuyer qui maintient parmi nos jeunes officiers les pures traditions de la grande école d'équitation française ; aussi la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, remise samedi par le prince Joachim Murat au colonel L'Hotte, est-elle la juste récompense due à son mérite hors ligne.

» Une croix de chevalier et des médailles militaires ont été également accordées à d'autres officiers et sous-officiers de l'Ecole.

» Notre surprise a été grande et nos regrets

— Puis-je le voir ?

— Oui, sans doute, lorsqu'il sera éveillé. M. Renouard m'a dit d'éloigner de lui seulement les émotions pénibles. Ainsi pas un mot de M. Mallard, mais vous pouvez parler de tout le reste, même du Breil : une seule chose le met hors de lui, c'est la pensée d'avoir été joué par celui en qui il mettait toute sa confiance. Tenez, je vais aller voir si vous pouvez entrer. »

En disant cela, Louise, marchant sur la pointe du pied, passa dans la pièce voisine. Elle en sortit un instant après.

— Venez, dit-elle, à George, mon père est impatient de vous voir. »

M. de la Blairie était assis dans une grande chaise de bois garnie avec des coussins de voiture ; ses traits gardaient l'empreinte de la souffrance, il avait l'œil calme néanmoins, un sourire mélancolique plissait ses joues.

« Entre, mon cher George, dit-il, et viens m'embrasser : tu as voulu me venir en aide ; il était trop tard ; cela ne m'empêchera pas de te remercier aussi cordialement ici que j'aurais pu le faire ailleurs. »

— Hélas ! monsieur le chevalier, répondit George

après avoir rendu au vieux gentilhomme son étreinte affectueuse, un obstacle que je ne prévoyais pas...

— Eh ! mon pauvre ami, voilà le train des affaires ; tu croyais que c'était chose bien simple que d'avoir quatre-vingt-douze mille livres du jour au lendemain. Non, non, vraiment.

— Toujours est-il que cette somme est aujourd'hui à votre disposition.

— Il est trop tard, mon ami.

— Je ne puis pas le croire, dit George avec animation.

— Trop tard, répéta le chevalier en branlant la tête.

— Mais enfin, des événements inattendus peuvent se produire, le moindre défaut de forme dans des pièces qui consacrent l'iniquité suffirait pour les faire casser ; puis il y a par ailleurs des intérêts considérables qu'on peut sauver encore.

— Non, tout est perdu, le Breil, Castel-Nuovo, tout ! Il me reste en Saintonge quinze cents livres de rente et une petite maison où j'irai me cacher avec ma pauvre Louise, dès que je pourrai supporter le voyage, dès demain peut-être.

— N'en faites rien ! s'écria George, je crois être sûr que les titres de Castel-Nuovo ne sont pas là où

on le croyait ; du moins il y a lieu de les chercher, et on les trouvera probablement.

La figure du chevalier s'illumina un instant, il regarda George fixement, sa bouche s'ouvrit pour faire une question ; mais ce ne fut qu'un éclair.

« Non, murmura-t-il, en branlant de nouveau la tête, j'ai été abusé, tout est perdu ! »

— Prenez garde, dit Louise tout bas à l'oreille de George.

— Encore un effort, répondit George sur le même ton.

— Monsieur le chevalier, reprit-il d'une voix ferme, je ne vous ai jamais abusé, moi ; veuillez me croire, je vous en conjure ; je ne suis qu'un enfant sans expérience et inhabile aux affaires, mais le hasard m'a servi. Je dis mal sans doute, sais-je bien si ce ne sont point vos efforts qui, par des voies détournées, amènent aujourd'hui ce résultat ? Toujours est-il que l'existence des titres de Castel-Nuovo en des mains tierces et non soupçonnées, est un fait certain. »

M. de la Blairie releva la tête et demeura un instant sans répondre ; on voyait qu'il était vivement combattu d'un côté son amour-propre souffrait de voir la vraie piste découverte par un « joveuseau »,

comme il disait naguère ; de l'autre sa conscience, sa tendresse de père lui commandaient de ne négliger aucun indice. Heureusement George lui avait ménagé une issue.

« Oui, dit-il enfin, j'ai bien fait des efforts. Qu'ils soient couronnés de succès ou que le hasard seul joue un rôle ici, peu importe ; dis ce que tu sais, George, nous verrons ensuite.

— Donnez-moi vingt-quatre heures pour vous satisfaire, monsieur le chevalier, répondit George ; dès aujourd'hui, je puis vous assurer que les titres de Castel-Nuovo ne sont ni en Piémont ni dans les mains de Martini. Où sont-ils et comment suis-je informé ? voilà ce que je me suis engagé par promesse d'honneur à ne pas révéler avant un délai qui n'expirera que demain soir.

— Très-bien, mon ami, très-bien : pour ce que j'attends désormais de cela ou de toute autre chose, la patience m'est facile, va ! »

Le pauvre homme revenait si vite à ses défiances et à ses susceptibilités, qu'il se trouva en quelque façon soulagé de n'avoir pas à discuter la nouvelle importante qu'on venait de lui donner.

« Bah ! pensait-il, quelque conjecture en l'air, quelque rêve dans une jeune tête, et voilà tout. »

plus vifs encore de ne pas entendre le nom du lieutenant Chaverandier parmi ceux auxquels des récompenses étaient décernées : son habileté vraiment exceptionnelle dans les exercices qui ont été exécutés devant le public avait attiré sur lui l'attention générale, et si l'on avait fait appel au suffrage universel dans cette circonstance, le jeune écuyer eût obtenu une majorité aussi imposante qu'un candidat patronné. »

Après avoir parlé des exercices des chevaux de manège, des chevaux de carrière et des sauteurs, la *Patrie* loue également la précision, la netteté et la facilité avec lesquelles tous ces exercices ont été exécutés. Puis elle ajoute :

« Le colonel L'Hotte a lui-même, devant l'Empereur, managé un cheval pendant un quart-d'heure avec un talent difficile à rencontrer, impossible à surpasser. »

« L'Empereur, en se retirant, a complimenté les officiers et écuyers de Saumur, que lui a présentés le ministre de la guerre. »

« De fréquents applaudissements n'ont cessé de se faire entendre pendant les exercices de haute école des officiers de Saumur. L'Empereur et le Prince impérial en ont à plusieurs reprises donné l'exemple. »

#### CONCOURS POÉTIQUE.

Le résultat du concours poétique ouvert à Epernay, par M. Roger, est connu. Cet habile négociant l'a fait savoir par la lettre suivante qu'il a adressée à M. P. P., de notre ville, auteur d'une pièce de vers en l'honneur du vin de Champagne, que nous avons insérée dans notre numéro du 22 février dernier.

« Epernay, 22 avril 1866. »

« Monsieur, »

« Le Concours de Poésie que j'ai ouvert en l'honneur du Vin de Champagne a obtenu le plus brillant succès. »

« J'ai reçu deux cent trente-trois pièces, soit environ seize mille vers. »

« Un examen minutieux a été fait par des hommes de lettres très-versés dans la poésie ; en voici le résultat :

1<sup>er</sup> prix. — M. Pierre LORIE, docteur-médecin, à Pont-Levoy (Loir-et-Cher) ;

2<sup>e</sup> prix. — M. Edouard VICQ, avoué, à Saint-Mihiel (Meuse) ;

3<sup>e</sup> prix. — M. J. LESGUILLON, à Saint-Mandé-Paris. »

« Quarante mentions honorables seront décernées. »

« Permettez-moi, Monsieur, de venir vous remercier d'avoir daigné prendre part à mon modeste concours. »

« Comme un hommage de sympathie et de vive reconnaissance, j'enverrai, dans le courant de mai, à chaque concurrent, les poésies des trois vainqueurs. »

« Jolie brochure in-12 de 40 pages environ, »

ornée de l'étiquette splendide du vin du concours. »

« En éditant cette brochure, je me suis créé l'obligation d'en offrir 7 à 800 exemplaires ; c'est pourquoi je compte que Messieurs les poètes, mes collaborateurs, voudront m'être agréables en recommandant cet opuscule à leurs amis. »

« La brochure sera envoyée contre 60 centimes en timbres-poste. »

« Veuillez agréer, etc. »

« Alfred ROGER. »

« P. S. Je m'occuperai prochainement de la publication des Poésies du Concours ; les corrections devront m'être adressées avant le 1<sup>er</sup> juillet. Pour les chansons, prière d'indiquer des airs connus. »

M. le ministre de l'instruction publique, prenant en considération les nombreuses demandes qui lui ont été faites, a décidé que, dans la prochaine session de juillet-août, pour le baccalauréat ès-lettres, les candidats qui en se faisant inscrire, justifieraient d'un ou plusieurs ajournements, seront admis, sur leur demande, à subir l'épreuve écrite et l'épreuve orale, d'après le programme suivi dans la session extraordinaire du mois de mars dernier.

Ces candidats seront dispensés de la composition française.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le 5 juillet prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

La Cour de cassation a rendu ces jours derniers un arrêt qui tranche une question importante et souvent controversée. Elle a décidé que la diffamation et l'injure publique envers la mémoire des morts constituent le délit prévu et puni par la loi du 17 mai 1819, et que le droit de plainte appartient aux héritiers des morts diffamés.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, dit l'*Événement*, Mgr de Mérode, l'ancien ministre des armes du pape, est souffrant, mais ce n'est pas à Paris qu'il a été pris d'une indisposition ; c'est en Anjou, au château du Chillon, chez madame de Lamoricière, où il s'était rendu pour porter à la veuve de l'illustre général l'expression toute particulière des sentiments de Pie IX.

Mgr de Mérode n'est attendu à Paris que dimanche ou lundi ; après quelques jours de repos, il reprendra le chemin de Rome, où d'importants intérêts exigent sa présence pendant le mois de mai.

Au milieu de l'été, le prélat reviendra en France pour prendre les eaux de Vichy, que les médecins lui ont prescrites.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Une grande fête religieuse aura lieu dans notre ville à dater de demain dimanche 29 avril, en l'honneur de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite. »

« Cette solennité réunira treize prélats, savoir :

« Mgr l'archevêque de Tours ; »

« Nos Seigneurs les évêques d'Angers, de Luçon, de Quimper, de Laval, du Mans, de Blois, de Vincennes, d'Eberon, de Nantes ; »

« Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique ; »

« Les RR. PP. abbés de Meilleraie et de Foucaubaud. »

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Une dépêche télégraphique, reçue à Poitiers, annonce que le caissier de la succursale de la Banque de France de Poitiers, qui avait pris la fuite en laissant dans la caisse un déficit de 700,000 fr. environ, a été arrêté à New-York. Nous n'avons encore aucun détail sur son arrestation. »

Les chaleurs de 1865 ont favorisé la multiplication des insectes, et l'hiver n'a pas été assez rigoureux pour détruire les larves. Les chenilles ont déjà commencé leur œuvre de destruction. Les feuilles, les jeunes pousses sont attaquées et détruites.

Nous rappelons que le meilleur moyen de détruire les insectes est de respecter les couvées des petits oiseaux.

Les instituteurs accompliront un acte utile, en rappelant à leurs élèves les conséquences funestes de la destruction des oiseaux.

Les parents ne doivent pas oublier qu'ils sont civilement responsables des délits commis par leurs enfants, et que les articles 9 et 11 de la loi du 5 mai 1844 donnent à l'autorité administrative des moyens suffisants de répression.

### Théâtre de Saumur.

Jeudi soir, il y avait foule encore au théâtre : la salle était pleine, les galeries élégamment ornées ; la société de notre ville s'était donné rendez-vous à cette représentation pour de nouveau se laisser aller au charme de la musique de Rossini, musique que les ans ne vieillissent pas.

La troupe d'opéra-comique de M. Nestor de Bierne devait représenter le *Barbier de Séville*. Pour cette pièce, cinq acteurs seulement se trouvent en scène, et c'étaient MM. Lambert, Berti, Alzieu, Jolly et M<sup>me</sup> Labat. Tous ces artistes étaient dignes les uns des autres ; chacun avait un rôle également important, et

ils les ont interprétés avec tout le talent que nous leur connaissons.

On avait donc bien pressenti du succès de cette soirée, et l'espérance n'a point été déçue ; cet opéra-comique est peut-être celui qui a été le mieux rendu depuis la réouverture de notre salle.

M. Lambert est un Figaro parfait ; ce rôle est un des plus difficiles de ceux qui composent les répertoires de baryton. Pour qu'un artiste arrive même à y être supportable, il faut qu'il joigne le talent de la scène, à une voix étendue, et à une science musicale réelle. M. Lambert a été complet ; il a joué admirablement bien, et il a chanté et vocalisé constamment avec une pureté et une finesse qui n'a été surpassée que par M<sup>me</sup> Labat.

Mais pourquoi entrerions-nous dans le détail de cette représentation ! Il est difficile de faire des parallèles ; le public, lui-même, ne semblait pas avoir de préférences. M. Jolly, dans le rôle de Bartholo, tuteur de Rosine, M. Alzieu, dans celui de Basile, ont été couverts d'applaudissements. A ce dernier, cependant, la même observation que par le passé. M. Alzieu est plein de son personnage ; il le possède parfaitement, rend les nuances les plus difficiles avec beaucoup de talent, mais il souligne parfois trop son rôle, le spectateur n'a pas besoin d'un caractère aussi accentué pour comprendre entièrement Basile ; il a été de même dans Falstaff.

Le talent de M<sup>me</sup> Labat a un charme tout particulier. Il semble à chaque représentation que cette voix gagne en étendue, en souplesse, en aisance. Avec son excellente méthode, cette habile cantatrice atteint les notes les plus élevées sans effort, et elle laisse son auditoire sous une impression d'enthousiasme difficile à décrire. Elle aborde avec un égal succès la musique légère et la musique large, et l'on ne sait si l'on doit l'applaudir davantage dans Rosine ou dans Anna.

Nous devons savoir gré à cette troupe de nous avoir fait connaître le 4<sup>e</sup> acte du *Barbier*, qui ne se joue que bien rarement. Comme intérêt et comme musique, il est bien inférieur aux autres, et c'est sans doute la raison qui empêche de le jouer ordinairement.

Nous avons bien encore quelque regret public à exprimer. Quoi, disait-on, encore un piano à l'orchestre pour accompagnement ! et toujours ce sempiternel *tam-tam* (qui parfois, il faut le reconnaître, couvrait la voix des chanteurs). Quand entendrons-nous donc une flûte, un hautbois, un basson ? et le public se comptait, il se trouvait nombreux, il lui semblait avoir droit à davantage. Une flûte, un hautbois, un basson, tel sera, croyons-nous, le *Delenda est Carthago* des habitués du théâtre.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons un compte-rendu de la représentation du *Barbier de Séville*. Nous nous ferons

Cependant George, de son côté, n'était pas mécontent ; il savait très-bien que M. de la Blairie n'acceptait jamais un avis sans résistance. Tout autre que celui qui le gouvernait en titre devait, sous peine d'échouer irrémédiablement, lui présenter les choses d'avance ; et elles n'étaient accueillies qu'à la longue, lorsque le chevalier, oubliant peu à peu qu'on les lui avait soufflées, s'en appropriait l'inspiration. Si donc il y avait quelques mesures à prendre pour ressaisir les titres de Castel-Nuovo, le premier branle était donné, puis la tête du chevalier allait travailler sur cette espérance, si vague qu'elle fût, cela le distrairait de l'accablante pensée qui l'avait poursuivi jusque-là, et qu'il traduisait par ces mots désespérés : « Tout est perdu ! » Enfin, l'attente de quelque découverte mystérieuse pouvait le préparer de loin à supporter sans danger la commotion terrible que lui causerait infailliblement la vue de sa femme. La joie, hélas ! aussi bien que la douleur, peuvent troubler pour toujours la pauvre raison humaine.

Une fois ces jalons placés, George se garda bien de revenir à la charge. L'entretien roula sur les événements qui l'avaient empêché de revenir au Breil, en temps opportun. Il y avait encore là bien des par-

ticularités à supprimer ; le chevalier se contenta du récit qu'on lui faisait ; mais Louise levait les yeux de temps en temps sur George, elle devinait les lacunes et ne s'expliquait point les réticences.

Au bout d'une heure ou deux, craignant de fatiguer M. de la Blairie, George se retira en promettant de revenir le lendemain.

« Mais, je vous en prie, dit Louise, qui avait accompagné George dans la pièce d'entrée, répondez-moi, vous nous cachez quelque chose. »

— A quoi le voyez-vous ? répondit George en souriant.

— A tout, méchant, et votre sourire est un aveu.

— Eh bien ! oui, Louise, je vous cache quelque chose.

— Alors, ce n'est rien, puisque vous en convenez si aisément.

— Ah ! vous vous trompez ici, dit George en reprenant un air sérieux. »

Louise demeura pensive un moment.

— Vous êtes tout énigme aujourd'hui, reprit-elle, vous avez des secrets pour nous... pour nous ! George.

— Oui, pour vous, Louise, et vous me pardonnerez néanmoins de si bon cœur !

— Allons, je m'y perds. Dans la position où nous sommes, vous ne nous feriez pas mystère d'une bagatelle ; la chose est donc importante ; vous vous en taisez, à la bonne heure, si c'est nécessaire ; mais en même temps on dirait qu'à dessein vous nous jetez dans l'anxiété.

— Tout cela est exact, Louise, et pourtant vous me pardonnerez de si bon cœur !

— Eh bien ! je ne veux pas être ainsi ajournée, je vous pardonne tout de suite, vilain présomptueux. Mais comme vos yeux brillent d'une joie contenue ! Oh ! il y a là-dessous quelque chose d'étrange ! c'est un martyre que de pressentir tant et de savoir si peu.

— Oui, martyre, vous dites mieux que vous ne pensez, cependant je vous y laisserai encore vingt-quatre heures.

— Ainsi dans vingt-quatre heures, demain, vous me direz tout ?

— Oui, je m'y engage.

— Et mon père, George, doit-il ignorer cette singulière promesse de révélation ?

— Non, dites-lui tout ce que vous savez.

— Ah ! que c'est peu, George.

— C'est assez, cependant, Louise. Et maintenant,

dites-moi, n'avez-vous pas ici la calèche du Breil ?

— Si, pourquoi ?

— Parce que j'en ai besoin. Voulez-vous me l'envoyer demain ?

— Vous envoyer la calèche ! à vous, George. N'avez-vous pas vos chevaux ? Mon Dieu ! qu'est-ce que c'est que tout cela ?

— Enfin, Louise, voulez-vous me l'envoyer.

— Certainement, mais les coussins servent à mon père.

— Eh bien, gardez les coussins, nous les remplacerons par autre chose.

— Nous, encore nous !

— Point d'interrogatoire, vous savez, c'est convenu.

— Soit. Oh ! je me vengerai !

— Demain, oui, à demain la vengeance, ma Louise aimée ! — Permettez encore une question ! Qui vous a conduits en quittant le Breil ? L'affleur était à Thouars.

— C'est Sylvain, monsieur l'inquisiteur.

George secoua la tête d'un air contrarié.

(La suite au prochain numéro.)

un plaisir de donner, mardi prochain, les réflexions d'un critique très-compétent sur la troupe d'opéra de M. Nestor de Bierne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Le programme du spectacle de demain dimanche, sera vendu par les ouvreuses de loges, femmes de service, garde du vestiaire, etc., etc.

Prix : 0,05 centimes.

## Dernières Nouvelles.

Vienne, 27 avril. — La Nouvelle Presse Libre donne comme certain que M. le baron de Werther a dit hier à M. de Mensdorff qu'il présentera dans 24 heures la note prussienne en réponse à la notification autrichienne concernant la mise sur pied de guerre de l'armée autrichienne en Vénétie. La note déclarera qu'en présence de ce fait, la proposition au-

trichienne de désarmement pourrait ne pas être prise au sérieux. La Prusse ne saurait donc l'accepter, du moment que l'Autriche tourne vers le Sud les forces militaires qu'elle avait tournées vers le Nord. L'Autriche doit revenir aussi en Vénétie au *statu quo ante pacifique* si elle veut que la Prusse désarme de son côté.

Le gouvernement italien a officiellement déclaré le 25 à la France et à l'Angleterre que

les bruits concernant des concentrations de troupes sont faux. Il n'y a pas un seul homme appelé sous les armes.

Berlin, 27 avril. — L'Autriche aurait annoncé télégraphiquement que l'attitude de l'Italie la force à faire des armements étendus. On parle de nouvelles mesures militaires.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> POULET, avoué, rue Cendrière, n° 3, à Saumur, et de M<sup>e</sup> VICTOR DUFOUR, notaire à Gennes-sur-Loire.

### A VENDRE

PAR LICITATION,

Le dimanche vingt-sept mai mil huit cent soixante-six, à Gennes-sur-Loire, devant M<sup>e</sup> VICTOR DUFOUR, notaire commis, et en son étude,

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de demoiselle Perrine Baudin, décédée à Saint-Georges-le-Thourel, sur la poursuite de Jacques Baudin, cultivateur-fermier, demeurant à Virmolle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, agissant comme héritier pour partie de ladite demoiselle Perrine Baudin, et ayant pour son avoué constitué M<sup>e</sup> Saturnin Poulet, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 3;

Contre : Anne Baudin, veuve de Jean Mautin, demeurant à Louerre; Marie Baudin, mineure émancipée, demeurant à Trémont, commune de Gennes; et Mathurin Vétault, cultivateur, demeurant aussi à Trémont, curateur à l'émancipation de ladite demoiselle Marie Baudin, ayant pour leur avoué constitué M<sup>e</sup> Remy Bodin.

### Désignation des immeubles à vendre.

1<sup>er</sup> Lot. — Trois ares de terre labourable, au lieu dit la Longeraie, commune de Gennes, compris au plan cadastral de ladite commune sous le n° 189, section D, joignant au midi Farion, au nord Pierre Drouineau, au levant Cordier et au couchant un sentier; mise à prix, quarante francs, ci..... 40 f.

2<sup>e</sup> Lot. — Deux ares trente centiares de terre, aux Goudronnières, compris au plan cadastral de ladite commune sous le n° 754, section E, joignant d'un côté Louis Cordier, d'un autre côté René Huet père; mise à prix, vingt francs, ci..... 20 »

3<sup>e</sup> Lot. — Trois ares soixante centiares de jardin, au village d'Avor, compris au plan cadastral de la commune de Louerre sous le n° 116, section B, joignant d'un côté Pierre Achard, d'autre côté la veuve Lafourche, d'un bout le chemin d'Avor; mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »

4<sup>e</sup> Lot. — Caves d'habitation, terre, sol et cour, contenant ensemble deux ares quatre-vingt-quinze centiares, situés au village d'Avor, compris au plan cadastral de la commune de Louerre sous les n° 214, 215, 216, 217, 217 bis et 218, section A, joignant d'un côté Talver, d'autre côté Marie Baudin, d'un bout Farion et d'autre bout M. Dupuis; mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120 »

5<sup>e</sup> Lot. — Cinq ares vingt centiares de terre, situés au Perrier ou Barrier, compris au plan cadastral de la commune de Louerre sous le n° 251, section A, joignant d'un côté André Cosnard et d'autre côté Vinsonneau;

A reporter. 250 f.

Report. 250 f.  
mise à prix, soixante francs, ci..... 60 »

6<sup>e</sup> Lot. — Sept ares quatre-vingts centiares de terre, sis au Creux-Chemin, compris au plan cadastral de ladite commune sous le n° 349, section A, joignant d'un côté Harsandeau, d'autre côté Jacques Baudin; mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75 »

7<sup>e</sup> Lot. — Deux ares quarante centiares de bois, au Bois-de-la-Coulée, compris au plan cadastral de ladite commune sous le n° 790, section A, joignant d'un côté Cordier, de la Perroterie, d'autre côté François Huet; mise à prix, cinq francs, ci..... 5 »

Total des mises à prix : trois cent soixante-dix francs, ci..... 370 »

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du treize mars mil huit cent soixante-six, enregistré.

M<sup>e</sup> POULET, avoué poursuivant, M<sup>e</sup> BODIN, avoué co-licitant, et M<sup>e</sup> VICTOR DUFOUR, notaire, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le dix-huit avril mil huit cent soixante-six. POULET.

Enregistré à Saumur le vingt-un avril mil huit cent soixante-six, f° 127, r°, c° 6. Recu un franc, et quinze centimes de décime et demi. (215) PARISOT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE PIETTE.

Les créanciers de la faillite du sieur Piette père, charron-forgeron, demeurant à Parnay, sont invités à se présenter de nouveau, le jeudi 3 mai prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (216)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 2 mai 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison de feu M. CÉSAR CHASTEAU, propriétaire à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession bénéficiaire, à la requête de MM. PICHÉRIE et VOISIN, propriétaires à Saumur.

Il sera vendu :

Lits, plusieurs belles couettes, matelas, couvertures, rideaux, quantité de beaux draps, nappes, serviettes et essuie-mains. Effets, glaces, armoires, flambeaux, pendules, vieux meubles, ancienne faïence, livres, tables, chaises, cuivrierie, quantité de vieux journaux, tableaux à l'huile, vin rouge et vin blanc en bouteilles et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Adolphe PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospices de Montreuil-Bellay.

### A AFFERMER

PAR ADJUDICATION

Par le ministère de M<sup>e</sup> PELLÉ, notaire, en l'une des salles de l'Hospice, Le mardi 29 mai 1866, à midi, à Montreuil-Bellay;

PREMIÈREMENT.

### LA FERME DU GRAND-ARDILLER,

Située commune de Montreuil-Bellay, comprenant de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 30 hectares 85 ares.

Cette ferme est actuellement exploitée par MM. Guiocheau frères, Durand, Dagot, Richard et autres.

DEUXIÈMEMENT.

### LA FERME DU PETIT-ARDILLER,

Située même commune de Montreuil-Bellay, comprenant aussi de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, le tout d'une contenance de 21 hectares.

Cette ferme est exploitée par MM. Girard, Daviau et autres.

Le bail sera de neuf et douze années, à commencer le premier mars 1867.

Toutes les terres sont propres aux prairies artificielles, luzernes et autres.

S'adresser, pour visiter les lieux, soit aux fermiers, soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, et pour avoir des renseignements, au secrétariat de l'Hospice ou à M. FORGET, et à M<sup>e</sup> PELLÉ, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, Le dimanche 13 mai 1866, à midi,

### UN TERRAIN,

PROPRE A BATIR,

Situé à Saumur, route de Rouen, près la gare, d'une contenance de 280 mètres, avec une façade de 23 mètres 35 centimètres, appartenant à M. Constant Boutin.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

### A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

### MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JOLI JARDIN,

Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau.

S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

### TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

### A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de départ,

### UN FONDS DE SERRURERIE,

Situé à Saumur,

Très-bien achalandé

S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN

### DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

### Changement de domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

On demande un apprenti pour le commerce de la nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

### GRAINES DE VERS A SOIE Distribuées gratis.

M. E. GAURON J<sup>ne</sup> a l'honneur d'aviser MM. les éducateurs de vers à soie, qu'il a des graines de bonne qualité à leur disposition gratis. Il paiera les produits au cours établi par la chambre de commerce de Tours. (193)

M. DESSERT, distillateur à Richelieu (Indre-et-Loire), demande un voyageur sérieux, ayant déjà fait cette partie.

On demande, à la campagne, pour la Saint-Jean, un domestique sachant panser un cheval et soigner un jardin, muni de bonnes recommandations. S'adresser au bureau du journal.

# LE VERT

DE

# LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1<sup>er</sup> MAI 1866.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 50 francs, et 1 franc pour le garde.

On paiera en entrant.

(211)

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 AVRIL.			BOURSE DU 27 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 20	»	»	66 80	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 25	»	»	97	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	458 75	»	»	458 75	»	»
Banque de France. . . . .	3590	»	»	3595	5	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1270	»	»	1255	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	615	»	»	600	»	»
Crédit Agricole. . . . .	615	»	»	615	»	»
Crédit industriel. . . . .	666 25	»	»	665	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	590	»	»	580	»	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	827 50	»	»	832 50	5	»
Orléans (estampillé). . . . .	827 50	2	50	822 50	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1112 50	»	»	1110	»	»
Est. . . . .	527 50	»	»	532 50	5	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	850	»	»	855	5	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	550	2	50	545	»	»
Ouest. . . . .	537 50	»	»	537 50	»	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1505	»	»	1500	»	»
Canal de Suez. . . . .	410	»	»	405	»	»
Transatlantiques. . . . .	482 50	»	»	480	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	51 15	»	»	50	»	»
Autrichiens. . . . .	360	»	»	350	»	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	375	»	»	375	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	75	»	»	92	17	»
Romains. . . . .	75	»	»	73	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	322 50	»	»	315	»	»
Saragosse. . . . .	191	1	»	191	»	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	38 75	»	»	39	»	»
Nord-Espagne. . . . .	142 50	»	»	140	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	445	»	»	433 75	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	313 75	»	»	313 75	»	»
Orléans. . . . .	307	»	»	306	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	305	»	»	305	»	»
Ouest. . . . .	304	»	»	304	»	»
Midi. . . . .	303 50	»	»	304	»	»
Est. . . . .	306	»	»	307 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le